

BARÈME HONORAIRES TRANSACTION

JOEL PIERRE IMMOBILIER
76 rue Stanislas
54000 NANCY

BARÈME DES HONORAIRES - TRANSACTION HABITATION et MURS COMMERCIAUX	
PRIX NET VENDEUR	HONORAIRES TTC MAXIMUM
0 € -> 50 000 €	5000 € TTC
50 001 € -> 100 000 €	10 % TTC
100 001 € -> 200 000 €	10 % TTC
200 001 € -> 450 000 €	10 % TTC
> 450 001 €	10 % TTC
HONORAIRES A LA CHARGE DU VENDEUR	
Dans le cas d'une vente à la découpe, suite à une première mise en copropriété d'un immeuble ou la vente d'un bien dépendant d'une succession, les honoraires seront à la charge de l'acquéreur	

TRANSACTION SUR FONDS DE COMMERCE ET DROIT AU BAIL
Honoraires de 10 % TTC à la charge du cessionnaire

HONORAIRES DE NEGOCIATION ET DE REDACTION DE BAIL POUR LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS
36 % TTC du loyer annuel hors charge à la charge du locataire

HONORAIRES DE NEGOCIATION POUR LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS SANS REDACTION D'ACTE
30 % TTC du loyer annuel hors charge à la charge du locataire

HONORAIRES DE REDACTION D'AVENANT AU BAIL POUR LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS SANS NEGOCIATION
6 % TTC du loyer annuel hors charge à la charge du locataire

EVALUATION PATRIMONIALE D'UN BIEN
250 € TTC
Honoraires d'évaluation rétrocédés en cas de signature d'un mandat de vente en notre agence

TVA 20%

SARL au capital de 118 000 €uros RCS NANCY 344 266 440 Code APE 6831Z
CPI 5401 2016 000 004 220 délivrée par la CCI de la Meurthe-Et-Moselle
Caisse de garantie GALIAN 89 rue de la Boétie 75008 PARIS T 120 000 € G 940 000 €

Barème établi le 01/01/2024



BARÈME HONORAIRES LOCATION

JOEL PIERRE IMMOBILIER
76 rue Stanislas
54000 NANCY

Barème Honoraires de Location Habitation, Mixte⁽¹⁾ et Meublée⁽¹⁾

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

Zone « très tendue » Zone « tendue » Zone « non tendue »

Année de référence : 2024

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail** : 8 € TTC

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **réalisation de l'état des lieux** : 3 € TTC

Honoraires à la charge du locataire*

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	8 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m ² TTC

*Honoraires maximums plafonnés à 8.67% TTC du loyer annuel hors charges

Honoraires à la charge du bailleur*

Honoraires d'entremise et de négociation	200 € TTC
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	8 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m ² TTC

*Honoraires maximums plafonnés à 8.67% TTC du loyer annuel hors charges

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Honoraires d'établissement de baux parkings/ garages A partager par moitié entre le bailleur et le locataire	180 € TTC
Honoraires avenant au bail A la charge du demandeur	150 € TTC

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur. TVA 20%

Barème établi le 01/01/2024

BARÈME GESTION LOCATIVE



HONORAIRES DE GESTION

PRESTATIONS INCLUSES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
En % TTC de l'encaissement	7.2%	8.4%	9.6%	
En % HT de l'encaissement	6%	7%	8%	
Mise en place du mandat de gestion	●	●	●	
Emission des avis d'échéance, encaissement des loyers, charges et allocations et délivrance des quittances	●	●	●	
Lettre de rappel et 1 ^{ère} relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●	●	●	
Révision annuelle des loyers	●	●	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	●	●	●	
Décompte lors du départ du locataire	●	●	●	
Gestion des provisions pour charges et régularisation annuelle	●	●	●	
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	●	
Réédition mensuelle des comptes et virement des fonds perçus	●	●	●	
Règlement des factures fournisseurs (artisans, syndic...)	●	●	●	
Demande annuelle de toute attestation (MRH, cheminée, chaudière...)	●	●	●	
Demande de devis pour travaux au-delà de 200 € TTC	●	●	●	
Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC	●	●	●	
PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	○	●	●	150 € TTC/dossier
Délivrance d'un congé au locataire (hors honoraires du commissaire de justice)	○	●	●	100 € TTC
Gestion des sinistres : déclaration, représentation en expertise, devis, suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle des travaux	○	●	●	250 € TTC/dossier
Gestion technique d'entretien courant inférieur à 1500 € TTC : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux	○	●	●	150 € TTC/dossier
Gestion technique des travaux supérieurs à 1 500 € TTC : ordre de service, demande de devis, suivi et contrôle des travaux	○	○	●	150 € TTC + 4% TTC du montant des travaux TTC
Commande et suivi du Dossier de Diagnostic Technique	○	○	●	50 € TTC/dossier
Visite Conseil	○	○	●	90 € TTC/visite
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	○	○	●	90 € TTC par an et par lot
Frais administratifs (correspondance, envoi postal...)	○	○	○	6 € TTC / mois / CRG
Acomptes exceptionnels (sous réserve de l'encaissement effectif du loyer)	○	○	○	10 € TTC/acompte
Frais pour clôture de compte suite résiliation du mandat (transmission dossier locataire, correspondances, solde de tout compte)	○	○	○	150 € TTC
Frais d'entretien d'immeuble en Monopropriété	○	○	○	10 € TTC / lot / mois
Montage d'un dossier de déclaration de travaux, rendez-vous auprès des services administratifs, suivi et contrôle des travaux	○	○	○	150 € TTC/dossier
Conseil, expertise et représentation pour prestations exceptionnelles	○	○	○	90 € TTC/heure
Représentation aux assemblées générales	○	○	○	90 € TTC/heure
Etat des lieux de sortie en cas de fin de gestion	○	○	○	3 € TTC/m ² (logement vide) 5 € TTC/m ² (logement meublé)
Constitution et suivi du dossier « Permis de louer »	○	○	○	105 € TTC/dossier
Accompagnement réception bien neuf et suivi des levées de réserves	○	○	○	90 € TTC/heure
Assurance Loyers Impayés	*	*	*	1.88 % TTC

HONORAIRES DE GESTION AVEC ASSURANCE LOYERS IMPAYES INCLUS

Service INITIAL : 9,08 % TTC – Service CONFORT : 10,28 % TTC – Service PRIVILEGE : 11,48 % TTC

● Prestation comprise dans le montant des honoraires

○ Prestation complémentaire payable à l'acte

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%

* Prestation optionnelle